

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 décembre 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 décembre 1864, 1864-12-07

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43178>

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (327r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 décembre 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

# Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin fait parvenir par colis postal l'ensemble des pièces de son dossier. Godin attend la décision de la cour d'appel d'Amiens, espérant que celle-ci déboutera madame Godin de sa demande.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

---

Goude le 7 de Juillet 1666

A Monsieur D'Espach  
Monsieur.

me conformant à votre desir  
je vous avrois aujourdui en un  
dict praecepte pour la poche les pînes  
de mon iudice, je malbitionnais  
voluntiers de vous faire maintenir  
une nne réflexion sur cette affaire  
je préférerais attacher ses questions  
apres que vous auvez pris connoissance  
des pînes

la partie seroit en effet plus  
avantageuse pour moi si le jugement  
à intervirre de la war offrroit  
de hantait ma femme de sa demande  
dit war est pas ainsi la partie ne  
sera pas plus bête comme vous le  
dit il fût fait ce sanguine negotie  
rien d'inquietant pour moi et il faudra  
toujours en arriver là si la war  
confirme le jugement dans tout les  
cas je suis parfaitement disposé  
à sauveiller la propriete de l'appel  
indict, et je souhaite que la war  
soit renvoiée qu'il y a lieu de mettre fin  
à cet égarement présent

J'auray agencé mes biens comme il convient

Goude 1666